



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

DECISION DU MAIRE N° d.2022.094

Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus entre le 25 mai et le 30 août 2022, dont le montant ne justifie pas le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et spécialement l'article L.2122-22 alinéa 4,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours,

Vu la délibération du Conseil municipal n° D.2020.05.18 du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu l'arrêté municipal n° A.2022.1330 du 6 juillet 2022 donnant délégations aux élus,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçu dans le cadre de la délibération n°D.2020.05.18 du 27 mai 2020.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux et des avenants dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité, conclus dans le cadre de cette délégation entre le 25/05/2022 et le 30/08/2022 est la suivante :

DECIDE :

- 1) Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une structure d'accueil et de vestiaires avec accès PMR pour le Centre hippique de Versailles (CHV) - Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement conjoint APA (architecte mandataire) / SYLVA CONSEIL / Mixx Ingénierie / Lab Ingénierie, ayant pour objet de fixer le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre ainsi que le montant définitif du forfait de rémunération de ce dernier.
Cet avenant est sans impact financier sur le montant du marché initial, le forfait du maître d'œuvre restant fixé à 38 000 euros HT soit 45 600 euros TTC.
- 2) Acquisition d'un nouvel outil informatique pour la gestion des cimetières et concessions, maintenance et prestations associées - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société GESCIME domiciliée 1 place de Strasbourg - 29200 Brest, suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée globale de 45 mois à compter de la réunion de lancement (9 mois de déploiement + 1 an de garantie + 2 ans de maintenance). Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum de 32 075 € HT soit 38 490 € TTC et avec un seuil maximum de 40 000 € HT soit 48 000 € TTC.
- 3) Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation des façades et des chéneaux des halles place du marché Notre-Dame - Marché conclu avec la société ITM Associés, domiciliée 72 rue d'Anjou à Versailles suite à une procédure adaptée ouverte et pour un montant global et forfaitaire de 124 905,00 € HT, soit 149 886,00 € TTC. La durée de la prestation est estimée à 5 ans.
- 4) Mission d'assistance à l'obtention du label Ecolo crèche®. Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu sans mise en concurrence avec la société ECHO(S), domiciliée 3 square Stalingrad - 13001 Marseille suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence. Cet accord-cadre est assorti d'un seuil maximum de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC pour sa durée totale fixée à 4 ans à compter de sa date de notification.
- 5) Acquisition d'un outil de Gestion de Lettre Recommandé Electronique (LRE) qualifiées eIDAS et

ses prestations associées - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société AR24 domiciliée 45/47 Boulevard Paul Vaillant Couturier - 94000 Ivry-Sur-Seine suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter du 1er juillet 2022. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 80 000 € HT soit 94 000 € TTC.

- 6) Mission d'accompagnement et d'expertise dans le cadre de l'organisation des épreuves versaillaises des Jeux Olympiques Paris 2024 - Marché conclu sans publicité ni mise en concurrence avec la sté EVENTEAM, domiciliée 75 Ter, rue du Point du Jour – 92 100 Boulogne Billancourt, pour un montant de 36 000 € HT, soit 43 200 € TTC, et pour une durée de 7 mois, la mission devant impérativement être achevée le 1er décembre 2022.
- 7) Tierce maintenance applicative du logiciel AirDelib - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société DIGITECH, domiciliée 21 avenue Fernand Sardou - ZAC Saumaty Séon - CS 40173 - 13000 Marseille Cedex 16, suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée globale de 4 ans à compter du 27 juillet 2022. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum de 8 411,73 € HT soit 10 094,07 € TTC et avec un seuil maximum de 210 000 € HT soit 252 000 € TTC.
- 8) Mission de maîtrise d'œuvre et d'exécution pour la réfection de la charpente et couverture du 67 rue Royale - 78000 Versailles. Contrat sans mise en concurrence conclu avec la société ITM associés, domiciliée 72 rue d'Anjou - 78000 Versailles pour un montant de 16 650 € hors taxes, soit 19 980 € TTC. La durée des travaux est estimée à 7 mois.
- 9) Tierce maintenance des copieux Xerox - Accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents conclu avec la société XEROX, domiciliée 2-8 rue Sarah Bernhardt - 92600 Asnières sur Seine, suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée globale de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90 000 € HT soit 108 000 € TTC.
- 10) Contrat d'acquisition de licences, modules complémentaires, maintenance et prestations associées relatifs au socle iXBUS - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SRCI, domiciliée 10 rue Blaise Pascal - 28000 Chartres, suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée globale de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum de 111 510 € HT soit 133 812 € TTC et avec un seuil maximum de 790 000 € HT soit 948 000 € TTC.
- 11) Maintenance des onduleurs - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société EATON INDUSTRIE, domiciliée Immeuble le Viséo - Bâtiment A - 110 rue Blaise Pascal - 38830 Montbonnot Saint Martin, suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée globale de 4 ans à compter du 1er septembre 2022. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum de 22 152 € HT soit 26 582,40 € TTC et avec un seuil maximum de 48 000 € HT soit 57 600 € TTC.
- 12) Acquisition et mise en œuvre d'une plateforme de GRC
Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société YPOK ayant pour objet la modification du délai de vérification de service régulier et de la périodicité des paiements. L'avenant n'a aucune incidence financière, le seuil maximum de 213 000 € HT, soit 255 600 € TTC reste inchangé.
- 13) Tierce maintenance applicative et hébergement du logiciel Orphée utilisé par le réseau des bibliothèques - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société C3RB, domiciliée ZA de Lioujas - Rue de l'Aubrac - 12740 La Loubière, suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée globale de 4 ans à compter du 21 juillet 2022. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum de 14 917 € HT soit 16 556,40 € TTC et avec un seuil maximum de 210 000 € HT soit 252 000 € TTC.
- 14) Travaux de traitement des pathologies de la charpente du grand manège du Club Hippique. Marché conclu avec la société RENOFORS, domiciliée 116 rue de Longjumeau - 94150 - RUNGIS suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence (besoin inférieur à 100 000,00 € HT) pour un montant global et forfaitaire de 99 753,00 euros HT soit 119 703,60 euros TTC. La durée du chantier est fixée à 5 semaines.
- 15) Travaux de menuiserie sur des logements situés rue St Symphorien - Marché de travaux conclu avec la société Norba, domiciliée 12/14 avenue de la Baltique – 91140 Villebon sur Yvette suite à une procédure adaptée, pour un montant global et forfaitaire de 54 901,00 euros HT soit 57 920,56 euros TTC. La durée du chantier est fixée à 8 mois (dont 5 mois de préparation).

